

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2022

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4909)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 20

présenté par

M. Cinieri, M. Aubert et M. Cordier

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la transformation du pass-sanitaire, qui a été totalement inefficace, en pass-vaccinal.

Même avec trois doses, de nombreux concitoyens ont été contaminés durant les vacances de Noël...

Un test antigénique ou PCR négatif de moins de 24h garanti un moindre risque de transmettre le virus, contrairement à un schéma vaccinal complet qui garantit seulement une forme plus légère de la maladie.

Je propose par conséquent de supprimer cet alinéa.